

# TABLE RONDE

## Convention

## FRANCO-MAROCAINE

## de 1981 relative au divorce

Vendredi 15 mai 2009 à 9h  
Cour d'appel de Bastia

# La convention FRANCO-MAROCAINE de 1981 RELATIVE au DIVORCE

---

La convention franco-marocaine du 10 août 1981 relative au statut des personnes et de la famille et à la coopération judiciaire est un texte d'application fréquente en raison de l'importante communauté marocaine qui réside sur le territoire français.

Ce texte pose de nombreux problèmes d'application aux juges et aux avocats. La divergence des droits substantiels, l'influence croissante du droit européen sur le droit français et les conflits de conventions qui sont susceptibles de naître depuis l'entrée en vigueur du règlement (CE) n° 2201/ 2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale doivent être pris en compte.

La table ronde qu'organisent l'Équipe de Recherche Technologique Patrimoine et Entreprise de l'Université de Corse en collaboration avec le Centre de Formation Professionnel des Avocats et la Cour d'appel de Bastia vise à faire un point sur ces difficultés. La rencontre entre praticiens et universitaires qui est ainsi proposée, tout en évoquant les problèmes classiques liés notamment à l'intervention de l'exception d'ordre public, essaiera de déterminer en quoi la réforme du code de la famille marocain, opérée en 2004, pourrait faire évoluer la pratique jurisprudentielle.

## PROGRAMME

---

- 9h**            **Présentation générale de la Convention**  
Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse
  
- 9h15**        **Le point de vue du magistrat : un état des difficultés et de la pratique**  
Virginie Santoro, Juge aux affaires familiales, TGI de Bastia
  
- 9h30**        **Le point de vue de l'avocat : la lecture de la Convention franco-marocaine par l'avocat**
  
- 9h45**        **L'exception d'ordre public dans la Convention franco-marocaine**  
Antoine Steff, Professeur à l'Université de Corse
  
- 10h15**      **Discussions, puis pause**
  
- 10h45**      **Le nouveau Code de la famille marocain**  
Florence Jean, Maître de conférences à l'Université de Corse
  
- 11h15**      **L'application du nouveau Code de la famille marocain par le juge français**  
Guillaume Kessler, Maître de conférences à l'Université de Corse
  
- 11h45**      **Discussions**

## RENSEIGNEMENTS

---

Fabienne CALISTI  
UFR Droit, Science économique et de Gestion  
Campus Mariani - BP 52 - 20250 Corte  
Tél : +33 (0)4 95 45 00 16 - Fax : +33 (0)4 95 45 00 80  
Courriel : calisti@univ-corse.fr